

Mairie de POIROUX 85440
116 rue du Payré
Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13-03-2023

N°20-2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 07/03/2023

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Roger GOMET, Nicolas BOUREAU, Stéphane CHAIGNE, Annie RENOUF, Joseph BERNARD, Karine GAZEAU, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Sylvie LEBON, Romain TESSIER, Laure de Maisonneuve

Absents ou excusés : Christine PASZKO, Frank RABILLE, Véronique DESMARICAUX,

Secrétaire : Annie RENOUF

20-2023 BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICE : BUDGET PRIMITIF 2023 –
AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 et considérant qu'il présente un excédent de la section de fonctionnement de 11 875.26 € :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 11 875.26 €.

Il présente au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2023 qui s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 10 000.00 € et en investissement à hauteur de 175 453.27 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote par chapitre le budget primitif 2023 comme détaillé dans le document ci-annexé

Fait et établi pour les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre

Fait à Poiroux, le 13/03/2023
Le Maire,
Edouard de La BASSETIERE

